

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 116.889 du 11 mars 2003

A.99.880/XIII-2043

En cause : **RAEMAKERS** Jacques,
 ayant élu domicile chez
 Mes Louis DEHIN et
 Christine BRÜLS, avocats,
 rue Saint-Pierre 19
 4000 Liège,

 contre :

 la Région wallonne,
 représentée par son Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 29 janvier 2001 par Jacques RAEMAKERS qui demande l'annulation "partielle de l'arrêté du Ministre de l'aménagement du territoire de la Région wallonne lui accordant un permis d'urbanisme moyennant conditions (...)";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu la lettre du 3 décembre 2002 adressée au Conseil d'Etat par le conseil du requérant;

Vu le rapport de M. NIKIS, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 10 février 2003 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 25 février 2003 à 10.30 heures;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANOTIAU, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me L. NOWE, loco Mes L. DEHIN et Ch. BRÜLS, avocat, comparaissant pour le requérant et Me B. HENDRICKX, loco Me P.LAMBERT, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. NIKIS, auditeur.

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre du 3 décembre 2002, l'avocat du requérant fait savoir au Conseil d'Etat que son client se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 173,53 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le
onze mars deux mille trois par :

MM. HANOTIAU, président de chambre,
SCOHY, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

G. SCOHY.

M. HANOTIAU.